



- ligne de construction
- ▨ emplacement réservé
- ligne électrique génératrice de servitude
- recul de 100 m par rapport à l'A30

POUR LE PERIMETRE ZR DU PPRT, SE REFERER AU PPRT ANNEXE AU PLU.



maître d'ouvrage :  
**Commune d'Uckange**

## Plan Local d'Urbanisme

### REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 06/02/2020.  
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil municipal du 21/02/2021  
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil municipal du 07/07/2021  
Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil municipal du 24/04/2024

#### MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 02/07/2025

A Uckange, le 03/07/2025  
M. Gérard LEONARDI, le Maire.



**conduite d'études :**  
**OTE Ingénierie**



1:5 000